

Caractéristiques du fonds d'assurance

Nom Energy Transition Fund

Date de création 01/10/2023

ISIN BE6346529132

Devise de référence EUR

Gestionnaire P&V Group

Valeur nette 35,25

Type de profil Dynamique

Frais de gestion 1,25%

Caractéristiques du fonds sous-jacent

Nom KBI Global Energy Transition D
EUR

Date de création 23/09/2009

ISIN IE00B4R1TM89

Devise de référence EUR

Gestionnaire KBI Global Investors Limited

SFDR ART. 8

Volatilité 20,62%

TER sous-jacent 0,75%

Classe de risque



L'indicateur de risque et de rendement est calculé selon la méthodologie PRIIPS basée sur les cinq dernières années (ou du fonds sous-jacent)

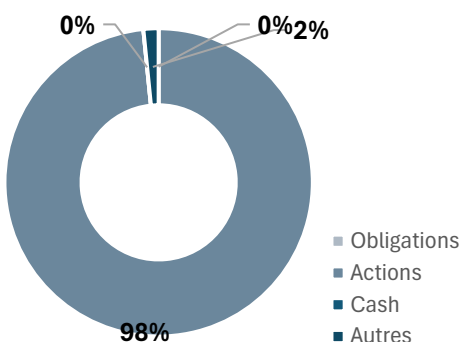
Morningstar durabilité



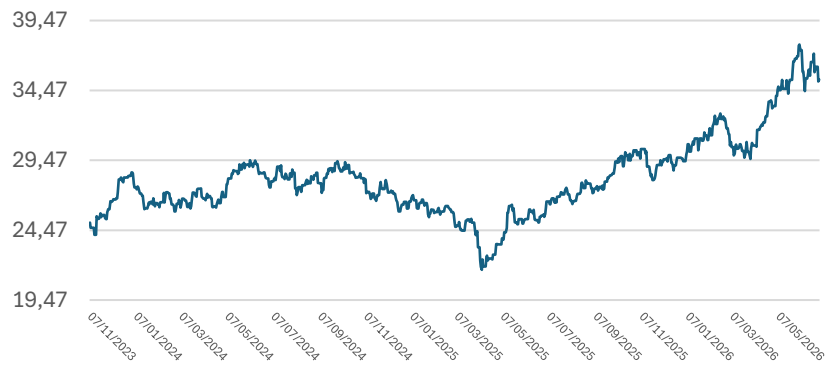
Morningstar overall rating



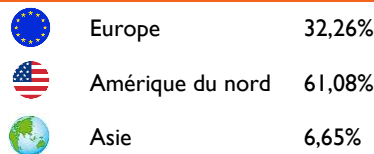
Composition



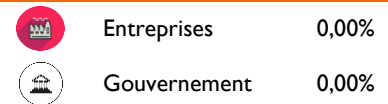
Cours



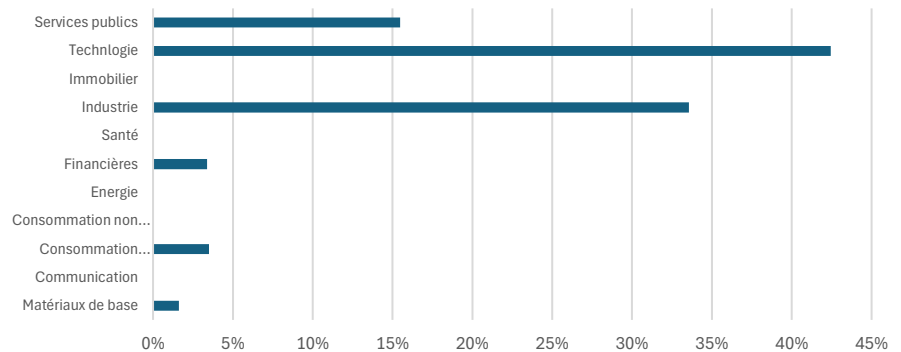
Répartition géographique actions



Type d'obligations



Répartition sectorielle des actions



TOP 10

Infineon Technologies AG	4,17%
First Solar Inc	3,94%
Contemporary Amperex Technology Co Ltd Ordinary Shares - Class H	3,51%
HA Sustainable Infrastructure Capital Inc	3,33%
NXP Semiconductors NV	3,32%
Vestas Wind Systems AS	3,19%
Nextpower Inc Class A	3,15%
Cadence Design Systems Inc	2,71%
Eaton Corp PLC	2,63%
Schneider Electric SE	2,58%

Rendements

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans
19,91%	37,76%	-	-	-
	2025	2024	2023	2022
	13,02%	-8,26%	-	-

Cours du fonds sous-jacent



Rendements (fonds sous jacent)

YTD	1 An	3 Ans	5 Ans	10 Ans	2025	2024	2023	2022
24,09%	43,19%	7,22%	6,99%	14,37%	13,26%	-7,87%	1,52%	-1,79%

Politique d'investissement (fonds sous jacent)

Le Energy Transition Fund - code ISIN BE6346529132 vise à obtenir le rendement total le plus élevé possible avec une volatilité telle que définie dans la classe de risque 5. Pour cela, les actifs du fonds d'investissement interne sont investis à 100 % dans le fonds d'investissement sous-jacent KBI Global Energy Transition D EUR (IE00B4R1TM89) géré par KBI Global Investors Limited.

Le fonds est géré activement et investit dans des actions de sociétés internationales qui, de l'avis du gestionnaire, sur la base de l'ensemble du portefeuille, génèrent une part substantielle de leurs revenus et opèrent de manière durable dans le secteur de la transition énergétique. Le fonds sous-jacent n'investira pas plus de 30% des actifs nets dans les marchés émergents. La valeur nette du fonds d'investissement interne est égale à la valeur des actifs sous-jacents qui le composent, après déduction des frais de gestion. La valeur de l'unité est égale à la valeur nette du fonds divisée par le nombre d'unités dont le fonds est alors composé.

Informations importantes

Le risque financier des fonds de placement est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Vivium ne garantit aucune obligation de résultat en termes de rendement. La présente fiche est purement informative et ne fait pas partie du contrat d'assurance. Vivium intervient en qualité de distributeur du fonds de placement de l'assureur, ne dispense aucun conseil de placement et n'émet aucune offre d'achat ou de vente.

Les performances chiffrées de rendement et les graphiques de la VNI tiennent compte des frais de gestion et d'autres frais du fonds d'investissement, mais pas des indemnités d'entrée et de sortie, ni des taxes de l'assurance de groupe. Les performances et le graphique de la VNI sont basés sur des résultats obtenus antérieurement, et n'offrent aucune garantie pour l'avenir.



Pour de plus amples informations relatives au fonds de placement, nous vous renvoyons au règlement de gestion sur www.vivium.be disponible gratuitement sur simple demande auprès de Vivium. Pour toute réclamation, veuillez vous adresser au service Gestion des plaintes de Vivium, rue Royale 151, 1210 Bruxelles, tél. : 02/250.90.60, e-mail : plainte@vivium.be ou, à l'Ombudsman des Assurances, square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, www.ombudsman.as. Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.